

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 juin 2013

2013 DJS 352 Attribution de la dénomination de « Catherine Lagatu » à la piscine Parmentier (10^e).

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux du 12 mars 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination « Catherine Lagatu » à la piscine Parmentier (10^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement, en date du 3 juin 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

La dénomination « Catherine Lagatu » est attribuée à la piscine Parmentier (10^e).